

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
B.D.U. - Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2273-001/30/2016-087PU
N/Réf. : GM/AVL/SJN-3.2/s.586
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Jardin botanique.
Restauration de l'enveloppe extérieure - remplacement des verrières.
Avis de principe de la CRMS
(Dossier traité par Mme Fr. Boelens – D.M.S.)

En réponse à votre demande du 15/04/2016, reçue le 15/04/2016, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2016.

La CRMS est interrogée pour avis préalable sur la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment occupé par le centre culturel *Le Botanique* à Saint-Josse-ten-Noode. L'édifice étant situé dans le site du Jardin Botanique, classé par arrêté royal du 15 mai 1984, son enveloppe est protégée.

Le demandeur, propriétaire des lieux (Fédération Wallonie-Bruxelles), a pour objectif de résoudre les problèmes d'étanchéité et de stabilité des verrières (rotonde, orangeries, serres), les problèmes d'étanchéité des terrasses et des caves, la mise en place de garde-corps au niveau des terrasses, l'accessibilité du site aux PMR, etc. Ce programme a évolué au fil des analyses et a été morcelé en plusieurs phases.

L'histoire de la construction et de l'évolution du bâtiment ainsi que sa description ont fait l'objet d'une note de synthèse, complétée par la DMS dans son analyse du projet.

Une réunion sur place a eu lieu le 9/12/2015 pour présenter l'avancement des études en présence des architectes chargés du projet et des représentants du propriétaire ainsi que des rapporteurs de la CRMS et du gestionnaire du dossier à la DMS.

Résumé historique

- Le bâtiment fut construit par P.-F. Gineste en 1826-1829, sur base d'un projet de T.-F. Suys (1826).
- Endommagé lors des Journées de Septembre en 1830, il sera modifié et agrandi à plusieurs reprises, de 1839 jusqu'au début du XXe siècle.
- Il est progressivement désaffecté à partir de 1938 suite au déménagement des collections botaniques vers le domaine de Bouchout à Meise.
- La Communauté française acquiert le bâtiment en 1978.
- Celui-ci fera l'objet d'une rénovation lourde jusqu'en 1983, en raison de sa dégradation avancée.
- Le classement du site du Jardin Botanique par A.R. date du 15 mai 1984. Le bâtiment est ainsi protégé en raison sa situation dans le site classé.

Le projet à l'étude

La demande de principe actuelle s'inscrit dans l'objectif de résoudre une série de problèmes liés à l'enveloppe extérieure.

. Les toitures ont fait l'objet d'une inspection systématique qui a conclu au fait qu'elles étaient encore en assez bon état et qu'une étanchéité performante pourrait être atteinte à l'aide de réparations ponctuelles. ***Cette partie n'appelle pas de remarques particulières à ce stade-ci du projet.***

. Les verrières présentent plusieurs problèmes :

- manque d'étanchéité et infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment ;
- vibration des vitrages lors des concerts et verres non conformes aux normes de sécurité (bris) ;
- vandalisme et risque d'intrusion (capots des profils facilement démontables car fixés par l'extérieur) ;
- non conformes aux normes de sécurité incendie (trop peu de sorties de secours) ;
- entretien et nettoyage difficiles, voire impossibles, en certains endroits.

En revanche, les questions d'isolation thermique ne constituent pas une priorité pour le demandeur.

Les verrières existantes datent toutes des interventions effectuées dans les années 1970-1980, mais certains éléments originaux, ou en tout cas anciens, ont été conservés lors de ces travaux (p. ex. : barlotières en fer ancrées dans les colonnes pour les grandes verrières, colonnettes en fonte des serres-corridors et consoles en pierre bleue pour les serres-corridors, ...).

Pour résoudre les problèmes diagnostiqués, le bureau d'étude propose de remplacer les verrières existantes des trois pavillons par de nouveaux dispositifs, en modifiant leur position. Actuellement, les verrières sont constituées de sections distinctes, disposées entre les colonnes. Dans le projet, il s'agirait de verrières d'un seul tenant qui seraient placées derrière les colonnes, à l'intérieur des bâtiments.

Analyse de la CRMS

Les verrières existantes étant de qualité médiocre et en fin de vie, il semble indispensable de les remplacer. La question qui se pose actuellement est comment les remplacer tout en tenant compte des autres éléments qui jouent un rôle dans l'ensemble :

- l'implantation des verrières par rapport aux colonnades ;
- les divisions verticales et horizontales des pans vitrés ;
- le format des vitrages ;
- le type des vitrages ;
- les serres-corridors et le porche d'entrée.

1. La position des pans vitrés verticaux au niveau des colonnades :

Le projet initial est dû à l'architecte renommé T.-F. Suys. Toutefois, le bâtiment a été réalisé par P.-F. Gineste, décorateur au théâtre de la Monnaie. Le plan de Suys prévoit une verrière disposée derrière les colonnes au niveau des deux pavillons rectangulaires (orangeries) et de la rotonde centrale. Toutefois, les élévations indiquent une verrière au niveau de la rotonde et rien pour les orangeries. Le plus ancien relevé de la situation existante, celui de Rohault de Fleury datant de 1842 (le bâtiment avait été inauguré en 1829), montre une disposition des verrières entre les colonnes et en documente certains détails. On ne connaît pas les raisons pour lesquelles l'intention de Suys de placer les verrières derrière les colonnes a été écartée lors de la réalisation du projet.

Depuis la construction, les verrières ont été remplacées à plusieurs reprises, la dernière fois dans les années 1970-80. La situation actuelle est peu satisfaisante : outre les problèmes signalés ci-dessus, les raccords des verrières/colonnes sont nombreux et médiocres, surtout au niveau des bases et des chapiteaux.

Pour résoudre ces problèmes, le projet propose de modifier la position existante des verrières, entre les colonnes, en faveur de leur placement derrière les colonnes. Ceci constituerait une solution techniquement plus efficace et moins compliquée à mettre en œuvre. Cette solution n'est pas présentée comme un retour à la situation d'origine. Les auteurs de projet sont, en effet,

conscients du fait qu'elle s'écarterait de l'état originel. Il s'agirait d'une intervention contemporaine faisant référence à l'intention exprimée par Suys sur un de ses documents, mais jamais mise en œuvre.

2. Les divisions verticales et horizontales des pans vitrés :

La comparaison des gravures et clichés anciens illustre assez clairement que les divisions des pans vitrés ont évolué avec le temps. Si les divisions horizontales d'origine (barlotières) pourraient avoir été maintenues (du moins pour les pans verticaux au niveau des colonnades), les divisions verticales ont clairement changé, tant pour les serres qu'au niveau des colonnades. La question se pose de confirmer l'inter-distance actuelle ou de revenir à une division antérieure plus serrée. Une autre option consisterait à redéfinir un rythme en relation avec les lignes de composition du bâtiment.

Cette question est moins évidente à trancher qu'il y paraît au vu des variations de rythme en fonction des parties que l'on prend en considération : verrières entre les colonnes, verrières des serres-corridors ou verrière de toiture de la rotonde. En outre, elle semble perdre une part de sa pertinence face à une autre problématique, plus générale et qui est développée ci-dessous. Cette question mérite, dès lors, d'être étudiée plus profondément.

3. Le format des vitrages :

Les documents graphiques semblent démontrer sans grand doute possible qu'au départ, les vitrages étaient carrés ou d'une forme rectangulaire proche du carré ; mais ce sont principalement des gravures qui donnent ces indications. Au fil du temps, des verres de plus en plus longs ont été placés. La question de l'époque de référence à retenir se pose donc ici aussi. Cette problématique est également à prendre en considération du point de vue de la globalité de la réflexion et de la perception.

4. Le type de vitrage :

Aucune réflexion sur la question n'est encore proposée par les architectes. Le demandeur souhaite voir les vitrages des nouvelles verrières répondre aux normes de sécurité actuelle. Cela imposerait au moins l'usage de verre feuilleté (donc de type « float ») avec le risque d'un impact significatif sur le bâtiment (bien que les vitrages actuels soient déjà de type moderne). Le rapport de la DMS propose comme alternative l'usage d'un verre étiré. Bien qu'il soit possible d'obtenir du verre feuilleté à partir de carreaux étirés, il reste que ce processus inventé au début du XXe siècle n'est pas plus historique que le « float » pour un bâtiment du début du XIXe siècle. Pour être totalement respectueux, il faudrait revenir à du verre soufflé et réfléchir au module qu'il s'agirait de recréer sur base des documents d'archives (cfr supra). Cette question mérite d'être réévaluée.

5. Les serres-corridors et le porche d'entrée :

Les gravures les plus anciennes montrent un profil différent de celui que nous connaissons actuellement : le pan oblique des verrières est disposé selon un angle beaucoup plus aigu. Il est plus long et descend plus bas tandis que la partie verticale semble moins haute. L'ensemble est plus proche de l'aspect d'une serre que d'une galerie vitrée comme c'est le cas actuellement.

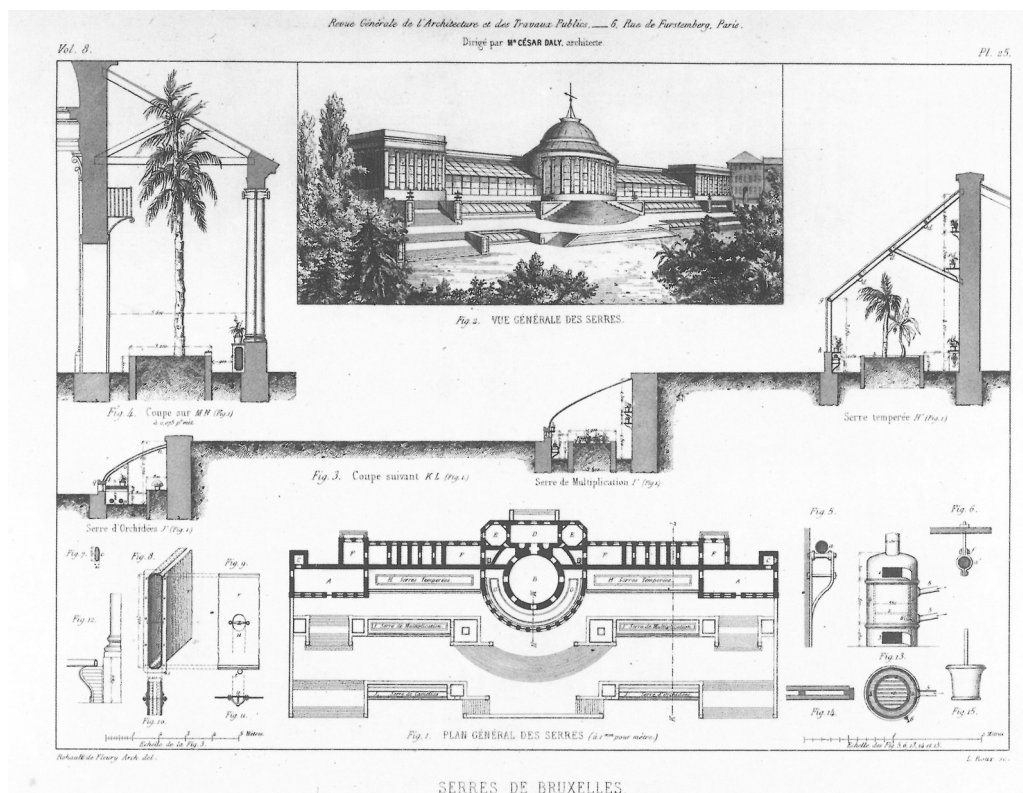
Le relevé de C. Rohault de Fleury datant de ca 1842 confirme par la coupe K-L un angle de toiture nettement plus marqué qu'actuellement. La photo des Archives de la Ville (AVB FI M 1050), datée de 1850 environ (la salle des fêtes derrière l'aile Est n'est pas encore construite), confirme cette impression. Cela signifie que les deux longues verrières de la face sud ont été remplacées (vitrages, structures secondaire et principale) à une époque imprécise mais située grosso-modo entre 1850 et 1890, sans qu'aucun document ni même aucun fait connu de l'histoire du bâtiment ne puisse être rapproché de ce constat - par ailleurs ignoré de toutes les analyses effectuées jusqu'à présent.

La question des serres-corridors devrait être approfondie sur bases de recherches complémentaires : peut-on identifier clairement l'ancien profil des verrières et les superposer à la situation existante ? Peut-on identifier les colonnettes en fonte comme des éléments d'origine ?

La possibilité d'un éventuel retour à la configuration d'origine de ces serres devrait être incluse dans la réflexion globale ; elle pourrait contribuer à renforcer la cohérence de l'ensemble et à trouver une solution plus heureuse que celle qui existe aujourd'hui (la toiture « flotte » au-dessus des chapiteaux des colonnettes).

La question devrait, par ailleurs, s'étendre au porche d'entrée. Si les documents historiques, retrouvés à ce jour, montrent que le porche était vraisemblablement vitré dès l'origine, il convient

cependant de vérifier si cette configuration est effectivement contemporaine de l'ajout de cette partie du bâtiment en 1842-1844.



Conclusion

L'abondante littérature disponible au sujet du bâtiment du Jardin Botanique conclut au caractère remarquable de l'édifice, tant du point de vue de sa typologie innovante à l'époque que par ses qualités d'intégration au site.

Lorsqu'en 1938 il est question de lui substituer la future bibliothèque Albertine, la CRMS et de très nombreuses personnalités se mobilisent pour empêcher ce projet. Au nombre de celles-ci, Victor Horta qui tient cet ensemble en très haute estime et prononce un plaidoyer mettant en avant son caractère exceptionnel :

« (...) L'ensemble est une œuvre de si haute distinction qu'aucun complément ni aucune suppression ne pourrait l'améliorer. (...) C'est là qu'est sa réussite qui met exceptionnellement hors pair l'œuvre tout entière : c'est par l'action agissante de ses éléments les uns sur les autres de la terrasse à l'édifice serre qui en retour vient lui-même réagir sur son avant-plan. Ensemble s'interpénétrant ; ensemble harmonieux fait impression durable. (...) Rome a son modèle en la place Saint-Pierre et sa basilique ; Paris en sa place de la Concorde ; Bruxelles n'a que l'ensemble dont nous demandons la conservation. (...) » (Exposé du baron Horta à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique. *Il faut respecter le Botanique parce que*, Les défenseurs du Jardin Botanique, Bruxelles, 1938, pp 51-53).

La CRMS partage cette appréciation. Par conséquent, elle pense qu'il est souhaitable de retrouver les qualités constructives et esthétiques de l'enveloppe de l'édifice - y compris le pavillon d'entrée construit en 1842-1844 sous la direction de T.-Fr. Suys - tout en remédiant aux défauts qu'il présente aujourd'hui (défaut d'étanchéité, vibrations, sécurité, entretien, ...).

Le déplacement des vitrages à l'arrière des colonnes modifierait la relation du bâtiment au paysage vu depuis l'intérieur ainsi que ses qualités spatiales. Or, cette relation - caractérisée par la succession

des terrasses, des emmarchements et par le programme de sculpture symboliste qui y a pris place - a conservé l'essentiel de son sens malgré les atteintes apportées au site.

Dans l'état actuel de l'étude, la CRMS n'est donc pas favorable à la modification de la position des verrières. Le placement de celles-ci derrière les colonnes modifierait les vues du bâtiment depuis le site ainsi que la perception des espaces intérieurs comme le montrent les simulations 3D (l'intérieur serait clôturé d'un pan vitré continu derrière lequel on apercevrait les colonnes alors que, dans la situation existante, ces colonnes font partie de l'intérieur et participent à l'articulation de l'espace). En outre, les nouveaux profils des verrières risquent d'être in fine assez épais et d'accentuer la présence et la visibilité des nouveaux pans vitrés. La CRMS craint, dès lors, que la proposition s'écarte trop du concept d'une « serre », ce qui serait regrettable tant pour ce qui concerne l'intérêt intrinsèque du bâtiment que du point de vue de sa relation avec le jardin.

Pour conclure, la Commission plaide pour une restauration fidèle de l'édifice plutôt que pour une intervention qui serait clairement identifiée comme étant contemporaine. Cette restauration reste cependant à étudier en détail et à préciser, notamment par la définition d'une situation de référence correctement documentée, par rapport à laquelle les questions évoquées ci-dessus doivent, dans la mesure du possible, être traitées de manière cohérente (format et type de vitrages, typologie des verrières-corridors, etc.).

Dans cet objectif, la Commission demande aux auteurs de projet de poursuivre leurs études et recherches, ainsi que de vérifier si des dessins ou autres documents relatifs au bâtiment ne seraient pas conservés aux Archives Générales du Royaume. Il serait également intéressant de comparer les serres du Botanique avec d'autres exemples qui leur sont contemporains (ex : le Jardin Botanique de Louvain, arch. Van der Straeten).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

S. DE BORGER
Vice-Président

Copie à : B.D.U. - D.M.S. : Mme Fr. Boelens.